

référendum

NON au démantèlement de notre protection sociale

refusons cette 5^e révision de l'assurance-invalidité

La révision de l'assurance invalidité concerne bien évidemment les personnes handicapées, mais également l'ensemble des salarié-e-s de ce pays, dans la mesure où cette assurance fait partie du système de sécurité sociale. L'AI offre des prestations de rente ou de formation aux personnes qui, pour des raisons de santé, ne peuvent plus effectuer leur métier ou qui sont en incapacité partielle ou totale de travailler.

Un des buts affichés de la 5^e révision de l'AI est la réduction importante du nombre des rentes accordées. Or, le fait de refuser des rentes, n'améliore bien évidemment en rien l'état de santé des personnes déposant une demande AI. Il aura pour conséquence de les orienter vers d'autres volets de la sécurité sociale, le plus souvent probablement vers

l'aide social qui prévoit nettement moins de mesures de réinsertion professionnelle que les dispositifs de l'assurance AI. De ce point de vue, la révision actuelle va, dans les faits, plutôt favoriser l'exclusion du monde du travail que de permettre l'intégration professionnelle et va donc à l'encontre des grandes principes qu'elle prétend défendre.

La révision de l'AI prévoit en outre, que dès le début de l'incapacité de travail, le-la salarié-e doit "contribuer activement au maintien de son emploi actuel", au risque, si il-elle ne le fait pas, de se voir refuser une rente ou des mesures AI. L'employeur n'est par contre pas soumis à une obligation d'adapter un poste de travail ou de modifier les conditions de travail. Toutes les obligations sont dès lors du côté des salarié-e-s, sans être liées à de nouveaux droits en matière de santé et sécurité au travail.

Attention : une liste ne peut contenir des signatures que des électeurs-trices d'une même commune
malheureusement, les étranger-ères ne peuvent pas signer ce référendum

A renvoyer au plus vite, mais dernier délai le 19 janvier 2007 à SIT, case postale 3287, 1211 Genève 11

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Consitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59s.), que **la modification du 6 octobre 2006 de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI) soit soumise au vote du peuple.**

Seuls les électrices et électeurs résidant dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature.

Les citoyennes et citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures, ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum, est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton	N° postal	Commune politique					
NOM (écrire à la main et en majuscule)	Prénom	Date de naissance			Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle laisser en blanc
		jour	mois	an			
1							
2							
3							
4							
5							

Expiration du délai référendaire: 25 janvier 2007

Le/la fonctionnaire soussigné/e certifie que les (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu: _____

Date: _____

Sceau

Le/la fonctionnaire compétent/e pour l'attestation
(signature manuscrite et fonction officielle) :

Membres de la Coordination genevoise:
 Association Parole; Association de personnes atteintes de troubles bipolaires ou de dépression;
 Avivo; Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné Genève;
 Centre de contact Suisses-Immigrés;
 Communauté genevoise d'action syndicale,
 Centre Social Protestant; Fédération suisse des aveugles et malvoyants; Fédération genevoise d'associations de personnes handicapées et de leurs proches; Forum Santé; Indépendants de Gauche;
 Insieme; Jeunes Voix Groupe des jeunes romands de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants;
 Jeunesse Socialiste Suisse; Association des parents et d'amis de personnes mentalement handicapées;
 Mouvement Populaire des Familles;
 Mouvement pour le socialisme; Parti du Travail;
 Parti Socialiste; solidaritéS; les Verts



Nicht frankieren
 Ne pas affranchir
 Non affrancare

Geschäftsführerantwortung Invo commerciale-risposta
 Envoi commercial-réponse

Syndicat interprofessionnel de travailleurs et travailleuses

16, rue des Chaudronniers
 1211 Genève 3
case postale 3287

SIT - GE

Des cartes supplémentaires peuvent être obtenues en remplissant le formulaire ci-dessous ou par simple coup de fil au 022 731 84 30.

NON aux économies sur le dos des personnes handicapées

NON au démantèlement de nos droits sociaux

Je souhaite:
☐ recevoir d'autres cartes
☐ des infos plus complètes
☐ participer à la récolte de signatures

On peut télécharger des listes sur le site www.ai-referendum.ch

NOM / Prénom

adresse

e-mail

NON aux économies sur le dos des personnes handicapées

- il faudra cotiser non plus un an mais trois ans pour accéder aux prestations,
- les rentes complémentaires pour conjoints sont liquidées, les adaptations de rente pour les personnes devenues invalides avant 45 ans sont supprimées, ainsi que la garantie minimale pour les personnes à faible revenu ou sans revenu,
- les frais médicaux pour la réadaptation et la réintégration sont reportés sur l'assurance maladie

signez le référendum

NON au démantèlement de nos droits sociaux

Sont en outre prévues les mesures de «détection précoce», qui portent atteinte à la confidentialité et au secret médical. Les médecins, les employeurs, les assureurs et les personnes faisant ménage commun auront l'obligation de dénoncer les personnes présentant un risque d'invalidité !